

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 12/06/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
12/06/2023

L'an 2023, le 9 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2023.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration :**

Mmes : CORNUAULT Yolande à M. COUTAND Patrick, ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel,  
MM : DE BLOIS Bruno à M. DE DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

### 2023-22 – Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2

Le projet consiste à la réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2. La date limite de remise des offres a été fixée au 26 mai 2023 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 9 juin 2023 à 18h00 pour l'analyse des offres, suite à la réception du rapport d'analyse effectué par la Sté IMPULSE, maître d'œuvre. Six offres ont été déclarées recevables lors de l'ouverture des plis.

Les 6 offres sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Note valeur technique /60	Note prix de prestation /40	Note finale
CASSIER TP	189 532,10 €	34,00	34,67	68,67
TPVL	305 496,35 €	39,50	25,75	65,25
<b>EXEAU TP</b>	<b>180 823,11 €</b>	<b>48,50</b>	<b>35,60</b>	<b>84,10</b>
RTC	206 259,00 €	27,50	33,02	60,52
SOBECA	144 975,00 €	31,50	40,00	71,50
EIFFAGE	227 550,70 €	52,00	31,13	83,13

Monsieur le Maire propose de signer le marché avec la Société **EXEAU TP** pour un montant de 180 823,11 €HT soit **216 987,73 €TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le choix de la Société EXEAU TP pour un montant de 180 823,11 €HT  
soit 216 987,73 €TTC,

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y affèrent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 09/06/2023



Le Maire,  
Philippe de DREUZY

